

Discours de Günter Verheugen sur l'élargissement de l'Union européenne (Strasbourg, 13 novembre 2001)

Légende: Le 13 novembre 2001, Günter Verheugen, membre de la Commission européenne responsable pour l'élargissement, prononce devant le Parlement européen un discours dans lequel il dresse un bilan de l'état d'avancement des négociations d'adhésion à l'Union européenne.

Source: RAPID. The Press and Communication Service of the European Commission. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Commission européenne, [21.04.2004]. SPEECH/01/530. Disponible sur <http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/01/530&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_gunter_verheugen_sur_l_elargissement_de_l_union_europeenne_strasbourg_13_novembre_2001-fr-d935aa60-484d-4061-ba7c-d31ee2e7f5f3.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

Günter Verheugen, membre de la Commission européenne responsable pour l'élargissement, « Réussir l'élargissement » (Parlement européen), Strasbourg, le 13 novembre 2001)

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Les rapports réguliers de cette année et les partenariats pour l'adhésion révisés confirment les tendances observées jusqu'ici. Après presque un an, nous pouvons dire que les pays candidats n'ont pas ménagé leurs efforts pour respecter le calendrier des négociations établi à Nice et que la transposition du droit communautaire s'accélère et s'opère de façon encore plus harmonieuse.

De manière générale, la Commission estime que tous les pays candidats ont réalisé de nets progrès en ce qui concerne le respect des critères de Copenhague, et ce tant pour la transposition de la législation que pour la mise en œuvre de l'acquis. Aussi a-t-il été possible de faire avancer les négociations de manière significative.

L'ensemble des pays candidats - à l'exception de la Turquie - satisfont aux critères politiques. Ils ont réalisé des progrès considérables en matière d'indépendance, de transparence et d'efficacité des administrations publiques. Dans la plupart des pays candidats, le système juridique fonctionne de mieux en mieux. Malgré les progrès enregistrés, globalement, au niveau des critères politiques, il subsiste un certain nombre de problèmes sur lesquels nous mettons le doigt avec précision et sans ambiguïté. Ces problèmes concernent la corruption, les droits des minorités (Roma) et la traite des êtres humains. C'est dans ces domaines que nous attendons des améliorations additionnelles.

Les progrès accomplis pour se conformer aux critères économiques de Copenhague doivent être évalués dans le contexte de la nette dégradation de la situation économique mondiale. Toutefois, les pays candidats ont pu afficher, en 2000 et dans la première moitié de cette année, une croissance économique relativement forte. Chypre et Malte satisfont d'ores et déjà à tous les critères économiques. L'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie, la Hongrie et la Tchéquie sont des économies de marché viables. Ces pays pourront très prochainement satisfaire au critère de la compétitivité, à condition de continuer résolument sur la voie des réformes. La Bulgarie et la Roumanie ont progressé, tandis que la Turquie, confrontée à une profonde récession, ne remplit toujours pas les critères économiques.

Globalement, l'adoption de l'acquis évolue positivement et suit parfaitement le calendrier prévu. Cependant, les pays candidats doivent encore adapter leurs capacités administratives et institutionnelles aux exigences renforcées liées à l'adhésion à l'UE, de manière à atteindre un niveau adéquat.

Une administration efficace est nécessaire, non seulement pour transposer intégralement et dans les délais la législation de l'Union, mais aussi pour mettre en œuvre efficacement les ressources communautaires, en particulier dans le cadre de l'aide structurelle. En ce qui concerne l'efficacité de l'administration, nous avons constaté que des adaptations supplémentaires étaient nécessaires dans presque tous les pays concernés. Ces adaptations sont toutefois jugées réalisables.

À cet effet, la Commission a proposé, dans son document stratégique, un plan d'action visant à accroître l'efficacité des administrations dans les pays candidats. Le cas échéant, les nouvelles améliorations à apporter seront appuyées par des mesures supplémentaires d'incitation à la modernisation de l'administration (institution building facility).

La Commission informera le Conseil de la mise en œuvre de ce plan d'action au printemps 2002, de sorte que cet aspect puisse être pris en compte dans les négociations d'adhésion. Les rapports réguliers 2002 examineront alors si les pays candidats peuvent prouver, d'ici leur adhésion, qu'ils disposent d'une administration suffisamment efficace pour transposer intégralement l'acquis, de le mettre en œuvre et de le faire respecter.

Les négociations d'adhésion avec Chypre sont bien avancées. Notre objectif stratégique est d'accueillir comme nouveau membre une île de Chypre réunifiée. Cela implique que des progrès constructifs et substantiels doivent être réalisés dans la recherche d'une paix durable. Je réitère dès lors mon appel à toutes les parties concernées pour qu'elles saisissent les opportunités qui se présentent en vue d'atteindre cet objectif.

La stratégie de pré-adhésion de la Turquie commence à donner des résultats positifs. La réforme constitutionnelle récemment adoptée par le parlement turc est un pas dans la bonne direction. De nouveaux progrès sont nécessaires, en particulier dans la perspective d'une protection efficace des droits de l'homme et de réformes économiques. La Commission considère que le temps est venu d'intensifier davantage la stratégie de pré-adhésion, en accordant la priorité à un examen plus approfondi de la législation et à l'alignement de cette dernière sur l'acquis.

Mesdames, Messieurs,

Nous entrons, en 2002 comme prévu dans le calendrier des négociations dans la phase politiquement la plus sensible du processus d'adhésion. Pour les négociations relatives aux chapitres du domaine financier, nous comptons proposer un cadre général qui garantisse que ces chapitres puissent être examinés globalement.

La Commission est convaincue que les négociations d'adhésion pourront être menées à bien sur la base de l'acquis existant. Nous veillerons à cet égard à respecter strictement les limites budgétaires de l'Agenda 2000.

Les négociations d'adhésion pourront donc être menées aussi, indépendamment des réformes politiques à venir, dans le domaine, plus particulièrement, de la politique agricole et structurelle.

Le processus de négociation aborde désormais sa phase la plus complexe et politiquement la plus sensible. Les problèmes qui se posent à ce stade appellent des solutions qui auront des effets très immédiats sur les conditions de vie des citoyens et citoyennes des pays candidats. En fonction de la configuration de ces solutions, une incidence positive ou négative sera exercée sur l'acceptation des effets de l'adhésion dans ces pays.

Nous devons tout mettre en œuvre, en conséquence, pour fournir aux citoyens et citoyennes des Etats membres actuels et futurs une information complète sur l'élargissement. Aucun des partenaires ne devrait se voir imposer une charge trop lourde dans le processus d'adhésion. C'est pourquoi, une conduite des négociations à la fois souple mais soucieuse des résultats est absolument indispensable.

Si nous faisons aujourd'hui le bilan des progrès réalisés au cours de l'année écoulée, la conclusion apparaît aussi positive qu'encourageante. La Commission envisage de formuler, sur la base des rapports réguliers de l'année prochaine, des recommandations sur l'aptitude à l'adhésion des pays qui y sont suffisamment préparés. Elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour garantir que les négociations menées avec ces pays puissent être clôturées avec succès.

Les rapports réguliers présentés aujourd'hui se concentrent évidemment sur les domaines dans lesquels des problèmes subsistent. Ils ne doivent pas susciter le malentendu selon lequel nous constaterions essentiellement des déficiences. Ces rapports doivent être examinés au regard des progrès énormes qui ont été accomplis au fil des années. Seule la comparaison de ce qui a déjà été fait et de ce qui reste à accomplir permet de dégager une image exhaustive de la réalité. L'objectif consistant à opérer les premières adhésions avant les élections européennes de 2004 continue de poser un défi exigeant. Il ne s'agit cependant pas d'une utopie mais d'une tâche réaliste et réalisable.

Pour les pays candidats qui n'appartiendront pas au premier groupe d'adhérents, la Commission escompte que, l'an prochain, tous les chapitres de la négociation pourront être ouverts. Dans son document de stratégie 2002, elle envisage de revoir le calendrier des négociations applicable à ces pays et, le cas échéant, d'étoffer la stratégie de pré-adhésion.